



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

LES SOINS PALLIATIFS

Historiquement, les soins palliatifs se sont d'abord développés dans des structures privées non lucratives, comme la maison médicale Jeanne-Garnier, l'hôpital Cognacq-Jay ou l'hôpital de la Croix-Saint-Simon à Paris. Dans la foulée des travaux du médecin britannique Cicely Saunders (1918-2005), fondatrice en 1967 du St. Christopher's Hospice près de Londres, les premières véritables «Unités de soins palliatifs» ont vu le jour au milieu des années 1970. En France, les soins spécifiques pour les personnes en fin de vie se sont surtout développés dans les années 1980 sous l'impulsion du Dr. Maurice Abiven (1924-2007) notamment, avec la circulaire Laroque (1986) et la création de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP) en 1989.

La FEHAP occupe une place importante dans l'offre de soins palliatifs en France. Sur l'ensemble des établissements sanitaires de la FEHAP, 18,70% sont identifiés comme ayant une activité de soins palliatifs, soit **89 établissements** dont : 24 de Soins Pluridisciplinaires, 13 de Soins Médicaux, 22 de Soins de Suite, 12 de Soins de Réadaptations, 10 de Hospitalisation à Domicile, 7 de Unités de Soins de Longue Durée, 1 de Dialyse.

La philosophie de la FEHAP, qui place l'usager au centre de son action, s'applique de manière privilégiée aux soins palliatifs. En effet, ceux-ci s'organisent autour de la personne. Ils sont humanisés et délivrés par une équipe pluridisciplinaire, dont l'objectif est avant tout d'améliorer la qualité de fin de vie du malade, via des soins psychologiques, corporels (massages) et médicaux (lutte contre la douleur en priorité), tout en laissant une large place à l'entourage.

LEGISLATION

1986 : Circulaire Laroque relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale.

1999 : Plan triennal de Bernard Kouchner, garantie d'accès aux soins palliatifs pour toute personne en fin de vie.

2005 : Loi Leonetti qui renforce les droits des malades.

2007 : Rapport du Comité national de suivi des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie.

2008 : Plan de développement des soins palliatifs selon 3 axes : poursuite du développement de l'offre en soins palliatifs à l'hôpital et en ville ; élaboration d'une politique de formation et de recherche ; accompagnement offert aux proches, la communication et l'information sur la loi Léonetti.

On estime à plus de 150 000 le nombre de Français qui auraient besoin de soins palliatifs chaque année. Seulement 50 000 d'entre eux bénéficient de soins palliatifs organisés.

Fin 2005, on dénombrait 2733 lits spécifiques de soins palliatifs sur le territoire (DHOS).

Le plan cancer 2003-2007 visait 3000 lits, soit 5 lits pour 100 000 habitants.

DEFINITION

« Une approche qui améliore la qualité de vie des patients et de leurs familles, lorsqu'ils sont confrontés aux problèmes inhérents à une maladie menaçant leur vie, grâce à la mise en place de mesures permettant la prévention, et, le soulagement des douleurs et des symptômes susceptibles d'apparaître en les identifiant précocement, les évaluant de façon méthodique et précise et en les faisant bénéficier des traitements adaptés aux douleurs ou autres symptômes physiques, psychosociaux et spirituels. »

(Définition de l'Organisation mondiale de la Santé 2005)

Le terme « Soins Palliatifs » est un élément constitutif des « soins de support » qui signifient : soins et soutien.

CONTACTS

Jérôme ANTONINI
Directeur du secteur Sanitaire
Coordonateur du pôle Santé social
tél. : 01 53 98 95 07
jerome.antonini@fehap.fr

Franck LECAS
Conseiller Santé social
Personnes âgées
tél. : 01 53 98 95 19
franck.lecas@fehap.fr

Pr. DE BROUCKER
Vice-Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Lille - Chef du Service de l'Unité de Soins Palliatifs et de l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Groupe hospitalier de l'Institut Catholique de Lille
Comité de développement des Soins palliatifs et de veille de la Loi LEONETTI
tél. : 03 20 00 56 95
De-Broucker.Didier@ghicl.net

Jean-Pierre MOISSINAC
Directeur
Maison médicale Jeanne Garnier Paris
tél. : 01 43 92 21 01
jeanpierremoissinac@adc.asso.fr

Thierry MARMET
Hôpital Joseph Ducuing
Toulouse
Tél. : 05 61 77 49 79
t.perdu@laposte.net

Hélène ANTONINI-CASTERA
Directrice générale adjointe
Dr. Laurence LUQUEL
Les Magnolias
Longjumeau
tél. : 01 69 80 46 46
helene.castera@hopital-les-magnolias.com
laurence.luquel@hopital-les-magnolias.com